

## RESOLUTION 2.28

### SUR LA PROMOTION DES ACTIVITES DE PHOTO-IDENTIFICATION

*La Réunion des Parties de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente:*

*Consciente* du fait que le Programme de trois ans, "Europhlukes", financé par la Commission Européenne afin de développer un système européen de photo - identification de cétacés comme outil de soutien à la conservation et à la recherche marine, de lancer un réseau qui reliant les fournisseurs de données avec leurs utilisateurs et d'assurer l'entretien et la croissance du système et de ses bases de données, arrive bientôt a son terme;

*Considérant* les actions internationales énoncées par la première Réunion des Parties et en particulier l'action prioritaire n°11 (développement de programmes et de bases de données de photo-identifications sur toute la zone ACCOBAMS) dans laquelle il est "hautement" recommandé qu'une liaison soit établie entre ACCOBAMS et le gestionnaire du projet "Europhlukes", afin d'explorer les possibilités de coopération pour l'extension du programme à des états non communautaires riverains de la zone de L'Accord et d'aider à assurer la pérennisation de cette importante initiative après l'aboutissement de ce projet communautaire;

*Convaincu* de l'intérêt de proposer une formation aux techniques de photo - identification dans la zone de l'Accord (comme le montre le succès de la formation dont ont bénéficié les équipes de chercheurs de la Mer Noire ) et de la nécessité de continuer à progresser et d'intégrer les techniques de la photo- identification dans les efforts actuels et futurs pour promouvoir la compréhension des descriptions exhaustives de la répartition et de la densité des populations de cétacés dans la zone de l'Accord, ainsi que de la nécessité de poursuivre cet ensemble d'activité avec un financement indépendant;

*Considérant* les rapports des première et seconde Réunions du Comité Scientifique comportant des recommandations sur la mise en œuvre de projets pilotes pour élaborer des programmes de renforcement des compétences en matière de technique de photo- identification, envisageant en particulier la création d'un lien entre Europhlukes et les Pays de la Mer Noire pour encourage la participation des chercheurs de la Mer Noire et la communication de leurs données à Europhlukes ayant ainsi accès aux produits que Europhlukes va élaborer d'ici la fin de 2004;

*Rappelant* la participation d'ACCOBAMS au Comité de pilotage et de liaison de Europhlukes;

*Consciente* du fait que la European Cetacean Society a accepté d'apporter un soutien au projet pour une période intérimaire d'un an (2005);

1. *Charge* le Comité Scientifique de présenter une évaluation scientifique des résultats du projet et de présenter son rapport au Bureau pour décider de son soutien.
2. Après l'Accord du Bureau, *Mandate* le Secrétariat pour apporter son soutien au projet.
3. *Mandate* le Secrétariat pour encourager les Parties et les non-Parties à participer et à apporter son soutien actif au programme afin de garantir la pérennité et le développement des activités de Europhlukes en collaboration avec les autres organisations concernées.
4. *Charge* le Secrétariat Permanent, en étroite collaboration avec le Comité Scientifique, de rendre compte à la prochaine Réunion des Parties des résultats de cette coopération et de faire toute proposition sur les suites à donner.